



Ma mutuelle conteste un remboursement optique

Par **lullacat**, le **15/04/2011** à **14:28**

Bonjour,
J'ai rajouté mon mari sur ma mutuelle pour qu'il puisse bénéficier des mêmes garanties que moi et avant d'engager des frais d'optique, j'ai posé la question à ma mutuelle par e-mail pour savoir si mon mari bénéficiait du même forfait optique que moi (460€ par an) ou bien si nous devrions nous partager ce forfait (soit 230€ chacun par an).
Ma mutuelle m'a répondu par e-mail également que mon mari bénéficiait des mêmes garanties que moi et que nous avons un forfait optique par personne or lorsque nous avons acheté nos lunettes, l'opticien s'est renseigné auprès de ma mutuelle pour connaître la part que je devrais régler à l'opticien et on lui a répondu que je ne bénéficiais que d'un forfait familial donc un forfait de 460€ pour toute la famille confondue.
Puisque j'ai la preuve par écrit de ce qui m'a été dit, suis-je dans mes droits? La mutuelle doit-elle me rembourser sur la base d'un forfait optique par personne soit 460€ x2?
Merci de votre réponse.
Cordialement,
Mme Troy

Par **Nico37**, le **07/12/2011** à **01:10**

Toute communication électronique (SMS ou courriel) constitue un engagement !
Avez-vous eu gain de cause ?